

# Collectif Escrinet Col Libre

COLLECTIF DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DE PROTECTION DE LA NATURE



associations membres de  fne

le 7 janvier 2011

## **Pigeons ramiers en Ardèche : la fin d'un trop long conflit...**

EN 2010, à la demande du ministère de l'écologie, des comptages de pigeons ramiers ont été effectués par les chasseurs, l'Office National de la Chasse (ONCFS) et les associations de protection de la nature sur trois cols de référence ardéchois, au printemps et à l'automne. Le protocole utilisé pour ces comptages a été accepté autant par les représentants de la fédération de chasse et du président du CDCAR (Comité de Défense des Chasses Traditionnelles ardéchoises) que par les protecteurs de la nature afin qu'aucune ambiguïté ne puisse entacher les résultats. Ces comptages partagés devaient permettre d'instruire la demande de dérogation déposée par la fédération des chasseurs de l'Ardèche pour chasser le pigeon ramier en mars, en dehors des périodes de chasse légales actuelles.

Les résultats des comptages analysés par l'ONCFS, démontrent que les pigeons migrent en nombre beaucoup plus important en automne qu'au printemps au dessus des cols ardéchois. De fait, une dérogation à la directive Européenne « Oiseaux » est impossible.

### **La demande de dérogation déposée par la fédération des chasseurs de l'Ardèche ne peut donc être accordée.**

Avec ce résultats sans appel, Le CORA, La FRAPNA et la LPO se réjouissent qu'enfin ce conflit, qui date de plus de 25 ans, ait trouvé une issue à la suite de résultats partagés par toutes les parties.

Avec un retour à un état de droit en matière de chasse aux oiseaux migrateurs en Ardèche, les rapports entre protecteurs de la nature et chasseurs pourront enfin se pacifier au bénéfice d'une meilleure protection de la nature, de la faune sauvage et des citoyens.

Contact presse : Pierre ATHANAZE 06 08 18 54 55